



Mende, le 20 septembre 2018

Agnès Bonnal-Saint-Dizier  
Secrétaire départementale SE-Unsa

A

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Education Nationale de la Lozère

Objet : surcharge des tâches de direction

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans sa déclaration liminaire de la CAPD du 13 septembre dernier, le SE-Unsa vous a alerté sur les demandes croissantes faites aux directrices et directeurs d'école du département par l'administration.

Les tâches se multiplient, parfois redondantes, contradictoires ou ne devant pas incomber aux directrices et directeurs.

Le temps et l'énergie passés à remplir des tableaux, respecter des échéanciers ou chercher des informations déjà détenues par les services des IEN ou de la DSDEN sont autant de temps et d'énergie que les directrices et directeurs, et leurs équipes, ne mettent pas au service des projets et de la réussite des élèves.

La surcharge de travail de direction est devenue un facteur important et indéniable de dégradation des conditions de travail des personnels concernés.

A la rentrée 2017, suite à la suppression des aides à la direction, le SE-Unsa avait lancé le mot d'ordre « *Sans aide administrative, je ferai quand je pourrai !* » En cette rentrée 2018, ce mot d'ordre est toujours d'actualité et le SE-Unsa Lozère, face à la situation des directrices et directeurs, conseille à ces dernier.e.s de prioriser leurs tâches, avec le souci permanent de l'intérêt de leurs élèves.

Nous vous demandons donc une mise en œuvre concrète de la simplification de la tâche des directeurs et directrices et des *16 engagements pour l'amélioration de l'exercice du métier de directeur d'école* au niveau du département.

Restant disponible pour tout échange sur ce sujet, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en mon entier dévouement au service public d'éducation.

Agnès Bonnal-Saint-Dizier